

Bâtiments et travaux publics : Les offres anormalement basses dans le collimateur des collectivités



Bâtiments et travaux publics : Les offres anormalement basses dans le collimateur des collectivités

Photo : Les signataires de la charte et du guide

« Le bâtiment a besoin plus que jamais des marchés publics qui parfois sont affectés par des offres anormalement basses. Un phénomène assez pervers qui arrive à produire des écarts de prix anormaux. C'est un fléau qui peut être dramatique pour certaines entreprises qui se trouvent exclues. Pour cela il faut mettre en place une charte et un guide pour éviter l'attribution d'un marché à une entreprise pas capable de le mener à terme ou dégradé », explique le préfet, Pierre Ory, lors de la réunion sur la charte de détection et de traitement des offres anormalement basses dans les marchés publics.

Une charte et le guide qui ont été signés par le syndicat départemental des architectes, l'association des maires du Gers, le Conseil Départemental, la Préfecture, la ville d'Auch, la fédération du bâtiment et des travaux publics du Gers, la confédération artisanale des petites entreprises du bâtiment, et la Chambre de métiers et artisans. Lesquels se réjouissent de la signature de cette charte « en espérant qu'elle sera suivie d'effet » souhaite la représentante du BTP, alors que le représentant des artisans voudrait « des lots plus petits et non surdimensionnés ».

Et la Conseillère départementale, Lydie Toison, de conclure : « Les prix bas, c'est une concurrence déloyale, ils ne sont pas une véritable source d'économie ». En effet si l'entreprise sollicitée n'amène pas à terme le marché, il faudra relancer un nouvel appel d'offre pour finir le chantier. Et donc cela va augmenter le coût de l'offre initiale.



Signature de la charte et du guide ...



Suite des signatures.